

Département de la Loire

**M A I R I E**

**42660 SAINT-GENEST-MALIFAUX**

**ARRETE 2022-082**

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX :

VU la demande présentée par MTPEe, ZI de l'Abbaye BP8, 38780 PONT EVEQUE;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion du programme annuel de renouvellement de voirie de Saint-Genest-Malifaux ;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup> : Du 18 au 28 juillet 2022:**

**La circulation au niveau du N°6 de la rue du Violet sera réduite en raison de travaux pour le compte d'Enedis, réalisé par MTPE sur l'accotement.**

**De plus le stationnement au droit du N° 6 sera interdit des 2 côtés de la rue.**

**Article 2**: Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux.

**Article 3** : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'équipes de MTPE présente sur place.

**Article 4** : L'Entreprise MTPE, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 13 juillet 2022

Le Maire  
Vincent DUCREUX

